



## TARIFS TAXE DE SEJOUR 2018

Pour les communes de Bozel, Feissons-sur-Salins, Montagny et Le Planay

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS Par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4, 5 étoiles	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €
Résidences de tourisme 4 et 5 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1,05 €
Résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,75 €
Résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,70 €
Résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,55 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,20 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,35 €
Terrains de camping et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalentes (caravaneige, refuge, CAF...)	0,20 €

### **Exonérations :**

- . Les mineurs (les moins de 18 ans),
- . Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- . Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- . Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil communautaire.